



Droit aux remboursements des travaux après séparation travaux

Par **Khalid 88200**, le **24/10/2022 à 12:24**

Bonjour, ayant contribué à l'apport de l'achat de notre maison qui était au nom de mon ex concubine suite à des créances auxquelles j'étais concerné, ayant contribué à payer également une partie du crédit, et ayant réalisé de nombreuses améliorations et oeuvres dans cette maison, aujourd'hui je n'ai plus le droit de me rendre à ce domicile, 4 mois après cette décision nous nous sommes séparés, durant la cohabitation j'étais déclaré hébergé à titre gratuit, aujourd'hui je n'ai aucune situation professionnelle, mon pouvoir d'achat est amputé de tout projet, pensez-vous que je puisse réclamer une restitution de ma contribution sur cette maison

Par **Visiteur**, le **24/10/2022 à 12:51**

Bonjour,

Vous pouvez demander, mais pour espérer obtenir quelque chose, il faut en avoir des preuves.

Avez-vous une reconnaissance de dettes ? des factures ? des lettres échangées ? Votre nom figure-t-il dans l'acte notarié ? Sinon laissez tomber ...

Consultez un avocat avec vos éléments.

Par **Khalid 88200**, le **24/10/2022 à 12:55**

Oui évidemment que j'ai les justificatifs, j'ai fait l'apport par virement, les mensualités également et les factures des oeuvres seulement celles des matériaux vu que j'ai tout fait personnellement. Je ne figure pas sur l'acte notarial

Par **Visiteur**, le **24/10/2022 à 13:13**

C'est un peu maigre. Mais l'avocat vous dira si vous avez une chance... ou pas.